

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

-----

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2011

### Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Georges GOURGUES, maires-adjoints,

Mmes et MM. Irmgard ASTIER, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Isabelle SÉLÉMANY, Nathalie FOURMANN, Claude BOISSIÈRES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Anne CORNU, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Marie-Aleth GRARD, conseillers municipaux.

### Absents excusés et représentés :

M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Isabelle SÉLÉMANY,

M. Roger AMALOR, procuration à Mme Sophie RIGAULT,

M. René FOURMANN, procuration à Mme Nathalie FOURMANN,

M. Pierre GALLAND, procuration à M. Joseph DELPIC,

M. Jean-Pierre LHOSPITAL, procuration à M. Jean-Louis BERLAND.

### Secrétaire :

M. Joseph DELPIC.

-----

### Approbation du procès-verbal du 30 mai 2011 :

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2011 est approuvé par 30 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration).

### Ordre du jour de la présente séance :

Un projet de délibération prévue à cette séance est distribué sur tables, portant sur les tarifs de restauration scolaire complété par la mise en place d'un tarif pour les accueils à 16h30 en élémentaire.

Par ailleurs, le protocole prévu dans le cadre de l'aménagement de la place de Ber, entre la ville de Saint-Michel, la SNI, la société foncière Paris Languedoc et la communauté d'agglomération du val d'orge a été transmis aux conseillers municipaux.

Le maire suspend la séance, de 20H40 à 21H05, pour permettre la présentation du diagnostic du Projet Educatif Local par Loubna BENHORMA, employée municipale, puis un débat sur ce sujet.

### LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal municipal prend acte des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n°2011-107 : Convention avec l'association PROFIL EVASION domiciliée Communs du château de Moulignon 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY pour un séjour concernant 12 enfants de 6 ans et 2 accompagnateurs du 22 au 26 août 2011. Montant TTC : 3 500 €.

Décision n°2011-108 : Convention avec l'association PROFIL EVASION domiciliée Communs du château de Moulignon 77310 SAINT FARGEAU PONTHIERRY pour un séjour concernant 12 enfants de 7 à 8 ans et 2 animateurs du 22 au 26 août 2011. Montant TTC : 3 500 €.

Décision n°2011-109 : Convention de mise à disposition gratuite d'un site communal pour une durée d'un an pour l'organisation de manœuvres et d'exercices au profit de l'entraînement opérationnel des sapeurs-pompiers dans le cadre des actions de formation.

Décision n°2011-110 : Convention avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche, Comité Départemental de l'Essonne, siégeant chez Monsieur HENRY Walter, 14 rue des Eteules 91540 MENNECY pour la mise en place d'un poste de secours lors du Festi Jeunes et du Festival de Musiques Urbaines le 8 octobre 2011. Montant TTC : 500 €.

Décision n°2011-111 : Contrat avec la SNCF pour un séjour à Amsterdam du 22 au 25 août à l'intention de huit jeunes fréquentant le club Ados-Préados et 2 accompagnateurs. Montant TTC : 1 368 €.

Décision n°2011-112 : Convention avec l'association ETHNIK CITY domiciliée 8 rue des Genêts 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour l'animation de la finale du Tria-cités le 8 juillet 2011. Montant TTC : 200 €.

Décision n°2011-113 : Convention avec l'association ETHNIK CITY domiciliée 8 rue des Genêts 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour un stage de rap-écriture du 25 mai au 25 juin 2011 à l'intention des jeunes fréquentant le club Ados-Préados. Montant TTC : 560 €.

Décisions n°2011-114 à 2011-119 : Achat ou renouvellement de concessions funéraires.

Décision n°2011-120 : Contrat avec l'organisme GROOVE PRODUCTION domicilié chez Francis Bruère, 10 résidence du Bois du roi 91940 LES ULIS, pour la présentation d'un concert de l'orchestre Salsa GOZANDO le mardi 21 juin dans le parc Jean Vilar. Montant TTC : 850 €.

Décision n°2011-121 : Cession de 65 bacs "Gastronome" à la société SOGERES domiciliée 42/44 rue de Bellevue 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT. Montant TTC : 621,92 €.

Décision n°2011-122 : Convention avec l'association ART11- ARTS DECORATIFS, domiciliée 23-25 rue Anatole France 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, pour un atelier graff du 4 juin au 2 juillet 2011. Montant TTC : 1 460 €.

Décision n°2011-123 : Cession de 4 véhicules hors d'usage en vue de leur destruction à la société ALLO CASSE AUTO domiciliée 37, quai de l'Industrie 91200 ATHIS-MONS.

Décision n°2011-150 : Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour la présentation de spectacles dans l'espace du complexe sportif du Val d'Orge dans le cadre du festival DEDANS-DEHORS. Montant TTC : 4 500 €.

Décision n°2011-151 : Prise en charge d'un congé bonifié du 2 juillet au 27 août 2011. Montant TTC : 5 054,44 €.

Décision n°2011-152 : Convention avec l'Association Sportive de Corbeil-Essonnes Canoé Kayak, domiciliée au 94 rue d'Angoulême 91100 CORBEIL-ESSONNES, pour 2 séances d'initiation à la pratique des sports d'eau vive les 9 et 16 août 2011 à l'intention des jeunes fréquentant le club Ados Préados pour la somme de 230 €.

Décision n°2011-153 : Contrat avec la base de plein air et de loisirs d'Etampes, domiciliée 5 avenue Charles de Gaulle 91150 ETAMPES, pour une sortie familiale dans le cadre des activités du centre social, à destination des familles Saint-Michelloises, le 16 août 2011 de 9h30 à 16h30. Montant TTC : 466 €.

Décision n°2011-154 : Contrat avec la base de plein air et de loisirs d'Etampes, domiciliée 5 avenue Charles de Gaulle 91150 ETAMPES, pour une sortie familiale dans le cadre des activités du centre social, à destination des familles Saint-Michelloises, le 28 juillet 2011 de 9h30 à 16h30. Montant TTC : 466 €.

Décision n°2011-156 : Convention avec le domaine départemental de Chamarande domicilié au 38 rue du Commandant Arnoux 91730 CHAMARANDE pour un séjour, du 18 au 22 juillet 2011, concernant 14 enfants fréquentant l'accueil de loisirs élémentaire. Montant TTC : 1 494,00 €.

Décision n°2011-157 : Contrat avec le Centre de Littérature Orale représenté par M. Patrick Caudal, quartier Rochambeau 41100 VENDOME, pour une représentation à l'intention des enfants fréquentant le Relais Assistantes Maternelles le jeudi 23 juin 2011 à 10h30 à la médiathèque Marie Curie. Montant TTC : 300 €.

Décisions n°2011-158 à 2011-163 : Achat ou renouvellement de concessions funéraires. Montant TTC : 372 €.

A la demande de Christian SOUBRA concernant la décision n°2011-109, il est précisé que l'entraînement opérationnel des sapeurs-pompiers dans le cadre des actions de formation a lieu au 21 rue Lecocq.

### MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MU : marché unique

MBC : marché à bons de commandes

PI : prestations intellectuelles

FCS : fournitures courantes et services

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 11 53	Prestation pyrotechnique avec bande son	SOIRS DE FETES 91070 Bondoufle	MAPA - MU FCS	7 525,08 €	
PA 11 57	Travaux de ravalement de l'école Lormoy	ADLVO 91410 Dourdan	MAPA - MU TRAVAUX	38 514,00 €	7 semaines
PA 11 58	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures du groupe scolaire Lamartine	Entreprise NEGRO SA 93136 Noisy-le-sec	MAPA - MU TRAVAUX	300 502,00 €	10 semaines
PA 11 66 NF	Achat et livraison d'articles électriques	NOLLET 92160 ANTONY	MAPA - MU FCS	7 154,62 €	
PA 11 67	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de supervision urbain (CSU)	Rémy CHEVALIER 92360 Meudon-la-Forêt	MAPA - MU PI	8 000,00 €	durée prévisionnelle 6 mois
PA 11 68 NF	Prestations d'avocat	Cabinet d'Avocats Scharr 91700 Ste-Geneviève-des-Bois	MAPA - MU PI	9 700,00 €	
PA 11 69	Location balayeuse	SORGIATI SYLVAIN 91590 Cerny	MAPA - MU FCS	4 200,00 €	pour le mois de juin et juillet
PA 11 70	Mission accompagnement recrutement	Michael PAGE 92522 Neuilly sur Seine	MAPA - MU FCS	12 000,00 €	

Pour répondre aux questions posées par les conseillers municipaux, le maire précise que :

- la construction d'un centre de supervision urbain est prévue au centre technique municipal.
- l'entreprise CHEVALIER (marché PA 11 67) a été retenue après consultation de 3 entreprises. Le rapport d'analyse sera envoyé à Jean-Louis BERLAND.
- les prestations d'avocat (marché PA 1168) sont relatives aux interventions suite au stationnement illicite des Gens du Voyage (procédures devant 2 juridictions, civile et administrative).
- la balayeuse (marché PA 11 69) a été louée en attendant un nouveau marché.
- la mission d'accompagnement (marché PA 11 70) concerne le recrutement d'un chargé de mission et un technicien. Dans l'organigramme, ces postes n'existent pas mais ils sont budgétés. Jean-Louis BERLAND souhaite que lui soit transmis l'organigramme du personnel municipal.

### 2011-166 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2011

Georges GOURGUES donne lecture intégrale du rapport de présentation du budget supplémentaire 2010 de la Commune qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 3 713 564,01 € pour la section d'investissement et 4 735 376,00 € pour la section de fonctionnement.

Le maire rappelle à Jean-Louis BERLAND que le budget supplémentaire, 94 pages, était et reste

consultable dans son intégralité et transmissible aux élus sur demande

Georges GOURGUES apporte les précisions suivantes pour répondre aux questions des conseillers municipaux :

Compte 654 – Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non valeurs) : + 30 000 € : cette dotation a été doublée à la demande du Trésorier étant donné qu'il n'y a pas eu de réalisation en 2010.

Ligne 7478 – Subvention de la CAF : – 74 090 €. Les subventions prévues pourraient être diminuées suite au contrôle de la CAF dans le cadre de la PSU (prestation de service unique).

Ligne 6288 – Autres services extérieurs : + 7 700 €. Cette somme est prévue pour financer la mission d'un archiviste du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion). La Commune n'a plus actuellement la capacité de stocker les archives. Le poste d'archiviste reste vacant mais un remplacement n'est pas prévu pour l'instant. L'archivage est une mission obligatoire. Une solution est recherchée pour regrouper toutes les archives de la commune dans un seul bâtiment.

Ligne 61521 – Entretien terrain : + 30 000 €. Ce crédit est demandé pour l'aménagement du terrain de la Noue Rousseau afin d'éviter la venue des Gens du Voyage sur le terrain situé à proximité du lycée Léonard de Vinci et à gauche du gymnase des Mares-Yvon.

Ligne 6283 – Frais de nettoyage des locaux : + 41 500 €. Une consultation est en cours pour le nettoyage de divers locaux.

Éléments de la déclaration d'Éliane CLÉMENT au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel :

- Ce budget supplémentaire rétablit la réalité, de nombreuses lignes venant compléter ce qui avait été sous-estimé.
- Dans le chapitre des recettes de fonctionnement, la subvention de la Région augmente sensiblement (+ 17 %) alors que la DGF, décidée par le Gouvernement, diminue en raison de la politique de restrictions budgétaires.
- De même, le budget ne fait pas apparaître de dépenses nouvelles en investissement malgré le report de l'excédent de la section fonctionnement de 4 230 000 €. Une confortable provision augmente chaque année, sans initier de grands projets.
- La somme de 70 000 € pour l'opération « NTIC et assimilés » est en fait pour la fibre optique qui va aider à l'installation de la vidéo surveillance.
- Tout cela donne une impression de non transparence et d'approximation.

Éléments de la déclaration de Jean-Louis BERLAND, au nom du groupe Saint-Michel Gauche Avenir :

- Ce BS aurait été l'occasion de revenir un peu sur l'augmentation des impôts locaux de 15 % en 3 ans en réaffectant autrement l'important excédent constaté au compte administratif.
- Le maire pourrait proposer une motion pour demander à l'Etat de remplir ses engagements envers les collectivités locales.
- La Région de son côté, à travers le FSRIF, apporte des financements conséquents ainsi que le Conseil Général qui soutient les actions de la Ville.
- Les ajustements présentés montrent le manque de prévoyance et d'anticipation.

Bernard ZUNINO, concernant la fibre optique, précise que les fourreaux ne sont pas seulement prévus pour la vidéosurveillance, mais particulièrement pour relier le centre technique municipal à la mairie.

Des investissements sont en cours mais longs à réaliser ; en rajouter ne ferait que gonfler un résultat en fin d'année et serait inutile.

De nouveaux collaborateurs vont être embauchés pour aider la Commune dans ses projets.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

**ADOPTE** le budget supplémentaire 2011 de la Commune qui s'équilibre comme suit (en euros) :

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
Restes à réaliser	1 854 797,79	834 519,23
Déficit reporté	721 847,22	
Affectation		1 742 125,78
Propositions nouvelles	<u>1 136 919,00</u>	<u>1 136 919,00</u>
	3 713 564,01	3 713 564,01
 <b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
Excédent reporté	-	4 727 266,67
Propositions nouvelles	<u>4 735 376,00</u>	<u>8 109,33</u>
	4 735 376,00	4 735 376,00

### **2011-167 – RÉFORME DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS PERISCOLAIRES**

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

Depuis 2008, les repas sont préparés par la société SOGERES en liaison froide. À Saint-Michel, 222 308 repas ont été servis en 2010 dans les 14 écoles de la ville.

La cantine répondait à une vocation sociale de préserver la santé des enfants nécessiteux. Aujourd'hui, elle participe à l'apprentissage de l'équilibre alimentaire, de la vie en société et permet aux parents de faire garder leur enfant pendant qu'ils travaillent.

Cependant, elle crée des inégalités entre ceux qui mangent à la cantine et les autres.

A Saint-Michel-sur-Orge, l'approche est avant tout éducative et la cantine est ouverte à tous.

Le temps de la pause méridienne comprend à la fois un repas de midi de qualité proprement dit mais aussi l'encadrement des enfants et des animations avant et après le repas.

Pour autant et alors que le service est accessible à tous, nous constatons qu'à Saint-Michel, le taux de fréquentation est plus élevé dans les quartiers regroupant les professions et catégories socioprofessionnelles les plus favorisées : 75 % des enfants scolarisés à l'école maternelle du Parc de Lormoy déjeunent au restaurant scolaire (contre 58 % pour l'école Lamartine) et 77 % en élémentaire (contre 52 % à l'école Lamartine).

A Saint-Michel, le prix réel d'un repas pour la collectivité est de 9,03 €. Ce prix comprend le coût de fabrication et de fourniture des repas (qui est de 2,30 € en maternelle et 2,43 € en élémentaire) auquel il est nécessaire d'ajouter les frais de personnel communal qui assure la préparation, le service, l'animation du temps périscolaire, les fluides, les frais d'entretien et l'ensemble des frais de gestion.

Le tarif proposé aux familles est aujourd'hui très inférieur à ce coût : il s'échelonne entre 1,60 € et 5,33 € selon les revenus des familles selon un système de progressivité linéaire qui permet d'éviter les effets de seuil.

Afin de permettre l'accès à ce service public au plus grand nombre, il est proposé de créer, à compter de la rentrée 2011, un tarif spécifique fixé à 0,90 € pour les familles les plus modestes, dont le quotient est inférieur à 300 €.

Pour les quotients supérieurs à cette tranche, le système de tarification progressive entre un tarif minimum fixé à 1,60 € et un tarif maximum à 5,33 € est maintenu.

Une mesure supplémentaire est proposée, dans le cadre de la réforme des tarifs, pour compléter la délibération en prévoyant les dispositions pour la mise en place, dès la rentrée 2011, d'un tarif pour les accueils périscolaires élémentaires dès 16H30.

Bogoul M'BAYE explique s'être abstenue en commission faute d'éléments qu'elle a appris avec la présentation du projet éducatif local exposé ce soir seulement.

Jean-Louis BERLAND souhaite avoir des chiffres relatifs à l'évolution de la fréquentation scolaire et des éléments concernant les variations des produits des services (y compris de la restauration scolaire).

Bernard ZUNINO indique que les impayés à Saint-Michel-sur-Orge correspondent à la moyenne statistique. Le but de ce projet est de faire venir de nouveaux enfants, d'où la création d'un prix correspondant à 10 % du prix d'un repas.

Sophie RIGAULT, concernant évolution de la fréquentation, donnera les chiffres mais sans faire de parallèle avec le passage en liaison froide initié avant ce mandat.

230 familles environ sont concernées aujourd'hui par un quotient familial inférieur à 300 €.

Répondant à Fatima KHOBEIZI, elle indique que si les services venaient à être surchargés, de nouvelles dispositions seraient prises pour s'adapter au mieux et pour le confort des enfants.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

### **CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE :**

**DÉCIDE** de créer, à compter de la rentrée 2011, un tarif solidaire fixé à 0,90 € pour les familles dont le quotient est inférieur à 300 €,

**DIT** que pour les quotients supérieurs à cette tranche, le système de tarification progressive entre un tarif minimum fixé à 1,60 € et un tarif maximum à 5,33 € est maintenu.

### **CONCERNANT LES ACCUEILS PERISCOLAIRES :**

#### **DÉCIDE**

- d'ouvrir un nouveau service d'accueil plus souple et accessible en termes d'horaires, de coût et de proximité dès la rentrée scolaire 2011-2012 ;
- d'étendre le tarif applicable aux accueils périscolaires maternels aux accueils élémentaires, à savoir une tarification progressive entre un tarif minimum fixé à 1,56 € et un tarif maximum à 5,18 € pour le soir ;
- d'appliquer, pour les enfants qui souhaiteraient bénéficier d'un accueil matin et soir, la tarification prévue pour les accueils maternels comprise entre un tarif minimum fixé à 1,94 € et un tarif maximum à 6,43 €.

**DIT** que le tarif applicable aux accueils périscolaires élémentaires après 18H00 est maintenu.

## **2011-168 – MESURES DE CARTE SCOLAIRE 2011-2012**

**Rapporteur :** Sophie RIGAULT.

En mars dernier, le comité technique paritaire départemental annonçait, pour la commune de Saint-Michel-sur-Orge, dans le cadre de la carte scolaire, une fermeture conditionnelle de classe à l'école élémentaire René Descartes.

Le maire siège au comité départemental de l'Education Nationale au titre de l'UME<sup>1</sup> et a défendu ce dossier avec une représentante de la PEEP<sup>2</sup> et a échangé depuis avec l'inspecteur d'Académie.

Or, les effectifs inscrits à ce jour permettent le maintien de 12 classes dans cette école. 14 enfants doivent rejoindre cette école à la rentrée ne sont pas encore radiés de leur précédente école, ce qui bloque le calcul définitif du nombre d'enfants inscrits.

L'inspectrice de l'Education nationale soutient la Commune dans la demande de levée de cette mesure de fermeture différée avant la fin de l'année scolaire en cours.

Jean-Louis BERLAND attire l'attention sur la cause de ces suppressions de poste : la suppression de 50 000 postes de l'Education nationale depuis 2007.

---

<sup>1</sup> Union des Maires de l'Essonne

<sup>2</sup> Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**RÉAFFIRME** la volonté d'inscrire la Ville dans une démarche de mixité sociale au travers d'une carte scolaire équilibrée qui tiennent compte à la fois de la situation réelle des effectifs et des spécificités du territoire,

**DEMANDE** à M. l'Inspecteur d'Académie un nouvel examen des affectations d'enseignants pour l'année scolaire 2011-2012,

**REFUSE** la suppression d'un poste à l'école élémentaire Descartes à la rentrée 2011-2012.

#### **2011-169 – ADOPTION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DES « P'TITS LOUPS »**

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

Le multi-accueil des P'tits Loups a intégré les nouveaux locaux de la Maison de la Petite Enfance en avril 2009.

Un projet d'établissement ainsi qu'un règlement intérieur ont été élaborés par les équipes ; il doit être validé par le conseil municipal pour être transmis à la PMI et à la CAF.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'adopter le projet d'établissement du multi-accueil des P'tits Loups et de l'adresser au Conseil Général et à la Caisse d'Allocations Familiales.

#### **2011-170 – DÉNOMINATION DE L'ESPACE CULTUREL GAMBETTA**

Rapporteur : Bernard ZUNINO.

Le 21 juin dernier, la première pierre de l'Espace Culturel Gambetta a été posée.

Le maire propose de nommer cet équipement « Centre Culturel Baschet », en reconnaissance de l'œuvre des frères Baschet connue mondialement dans les milieux de la pédagogie musicale, de la musique contemporaine et des arts plastiques.

Éliane CLÉMENT propose le nom d'Aimé CESAIRE pour la médiathèque à venir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de dénommer le nouvel équipement : « Centre Culturel Baschet ».

#### **2011-172 – TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE 2011-2012**

Rapporteur : Bernard ZUNINO.

La tarification des services à la population fait actuellement l'objet d'une étude qui n'est pas achevée.

Cependant, il est nécessaire de toiler dès maintenant celle du Conservatoire de Musique pour une mise en application à la rentrée. Il s'agit de modifications mineures liées à la mise en œuvre du projet d'établissement ou précisant certaines conditions.

Éliane CLÉMENT propose que des tarifs sociaux soient également appliqués pour le conservatoire.

Bernard ZUNINO rappelle que cette mesure est la première étape d'une réforme majeure de la refonte de l'ensemble de la politique tarifaire. Le quotient familial réduit déjà beaucoup la tarification.

En réponse à Françoise POLI évoquant la saturation des cours dispensés au conservatoire, le maire rappelle qu'il est susceptible d'être agrandi avec la terrasse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'appliquer les tarifs suivants pour les enseignements dispensés par le Conservatoire de Musique pour l'année scolaire 2011-2012 :

ESPACE EVEIL		Tarifs annuels (selon progression linéaire entre les limites minimales et maximales du quotient familial)		
		QF < 195 €	QF > 1133 €	Hors Saint-Michel
		38,95 €	194,70 €	237,95 €
ESPACE CONSERVATOIRE	Elèves en horaires traditionnels (1)	121,44 €	606,72 €	743,46 €
	Classes à horaires aménagés	77,25 €	432,60 €	519,12 €
	Instrument supplémentaire (2)	93,18 €	465,96 €	569,34 €
ESPACE PRATIQUE ET MATA	Instrument + ensemble	93,18 €	465,96 €	569,34 €

PRATIQUE COLLECTIVE SEULE (chœurs, ensembles) ET CULTURE MUSICALE	Forfait annuel		
	Saint-Michellois	Communes de l'Agglomération	Autres communes
	61,80 €	80 €	100 €

(1) Elèves en dehors des classes à horaires aménagés. Ce tarif s'applique également aux élèves en espace éveil qui commencent un instrument.

(2) Concerne les élèves qui souhaitent étudier un deuxième instrument dans le cadre d'un cursus diplômant à partir du cycle 2

**DIT** que des réductions de tarifs sont appliquées dans les conditions suivantes :

- Plusieurs inscriptions dans un même foyer :
  - o Abattement de 20 % pour le deuxième membre du foyer,
  - o Abattement de 30 % pour le troisième membre du foyer et les suivants.

Le rang des membres du foyer auxquels s'applique l'abattement dépend de la date d'inscription (1er inscrit : tarif plein, 2ème inscrit : - 20 %, 3ème inscrit : - 30 %). En cas d'inscriptions concomitantes, le 1er membre est le plus âgé (tarif plein), le second est le suivant en âge (- 20 %) et ainsi de suite.

- Elèves tuteurs : abattement de 50 %

**DIT** que ces réductions s'appliquent également aux élèves hors commune,

**DIT** que l'inscription est annuelle et que le règlement par mensualité est une facilité de paiement. Toute année commencée est due intégralement sauf cas de force majeure tel que décès, déménagement, maladie invalidante, maternité ou demande dûment motivée.

**DIT** que les tarifs de location d'instruments sont fixés ainsi qu'il suit :

instruments	Tarif mensuel	Tarif en cas de détérioration ou de non restitution
Saxophone, contrebasse, violoncelle, clarinette...	17 €	610 €
Flûte traversière, violon, alto,	12,20 €	305 €

## **2011-173 – ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE A L'ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES**

**Rapporteur** : Bernard ZUNINO.

Cette délibération présentée le 30 mai dernier a été reportée dans l'attente d'éléments d'information complémentaires.

Aujourd'hui, le maire a vérifié les bilans émanant du président et du trésorier de l'association. Il rappelle qu'il s'agit d'attribuer, sous la forme d'une subvention, une participation financière de la

Ville au Comité des Fêtes, égale au différentiel entre le coût « traiteur » du repas du 11 septembre 2010 et le prix supporté par les convives, limité à 15 € ainsi qu'en avait décidé la Municipalité.

La participation financière proposée est de 4 334 € (34,70 € : prix réel du repas convenu avec le traiteur – 15 € : tarif appliqué = 19,70 € x 220 repas).

Le maire demande également au conseil municipal de l'autoriser à signer en conséquence un avenant à la convention intervenue en 2010.

Cette participation financière serait versée sous réserve de la production préalable par le Comité des Fêtes des documents attestant d'un fonctionnement actuel conforme à ses statuts (remplacement des membres sortants du conseil d'administration et/ou du bureau notamment).

Le maire interrompt la séance entre 22H30 et 22H32 pour permettre un échange avec un membre du Bureau du Comité des Fêtes.

Jean-Louis BERLAND propose de surseoir à nouveau à cette décision en attendant la constitution d'un conseil d'administration. Il retrace les éléments relatifs à cette convention et rappelle que les conseillers municipaux de son groupe avaient voté contre deux délibérations : en 2009 pour déléguer au comité des fêtes l'organisation de certaines fêtes et en 2010 pour une nouvelle convention alors que celle de 2009 n'avait pas été signée. La plupart des obligations financières et administratives contenues dans la convention n'ont pas été exécutées.

Après une nouvelle suspension de séance de 22H40 à 22H50 à la demande du groupe Saint-Michel Gauche Avenir et après débat, le maire propose de compléter la délibération en émettant des réserves quant à la conformité du fonctionnement du comité des Fêtes par rapport à ses statuts. Il invite publiquement le Comité des Fêtes à clarifier au plus vite la situation du Bureau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

Sous réserve de la production préalable par le Comité des Fêtes des documents attestant d'un fonctionnement actuel conforme à ses statuts (remplacement des membres sortants du conseil d'administration et/ou du bureau notamment),

**AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°1 à la convention intervenue entre la Ville et le Comité des Fêtes pour l'année 2010, prévoyant le versement d'une participation financière sous la forme d'une subvention, correspondant au différentiel entre le prix réel du repas du 11 septembre 2010 et le tarif appliqué aux convives,

**DIT** que la participation financière s'établit ainsi à 4 334 € (soit 34,70 € – 15 € = 19,70 € X 220 repas).

**DIT** que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif à l'article 6574.

### **2011-174 – RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**Rapporteur :** Patricia AOUCHÊCHE.

Dans le cadre de la convention conclue avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, l'opération de la « rue d'Enfer/rue de l'Église » a été identifiée en vue de la réalisation d'un programme de logements mixtes.

Cette opération comprend notamment deux parcelles identifiées et cadastrées AL 126 et AL 117.

Le règlement du PLU applicable à ces parcelles ne permet pas la réalisation d'un programme de logements collectifs. Aussi, afin de rendre constructibles ces parcelles, deux éléments devront être modifiés : une levée d'un espace boisé classé et une modification de zonage.

Pour autant, afin de préserver l'environnement existant et notamment l'aspect « verdoyant » de la zone, un inventaire des arbres remarquables sera réalisé en vue de les préserver et de les intégrer au futur projet d'aménagement.

Il est donc proposé de lancer une révision simplifiée du PLU afin d'opérer ces changements.

Dans le cadre de la procédure, le dossier de révision simplifiée sera soumis à une enquête publique qui fera l'objet d'un rapport rendu par le commissaire enquêteur.

Alain LAFORÊT fournit une explication de vote du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel : il craint que cette révision laisse apparaître une importante opération immobilière et financière. Sous la promesse de logements sociaux, cette révision oblige la suppression d'un espace boisé et classé et pourrait permettre d'envisager l'incorporation des terrains des serres municipales et des préfabriqués de l'annexe à la mairie.

Il est plutôt favorable à une rénovation, voire une restructuration du secteur du Bois des Roches.

Christian SOUBRA estime que les superficies des parcelles et le nombre de logements envisagés, non précisés, auront un impact par exemple sur le nombre de voitures à garer.

Il est favorable à une révision générale du PLU, qui garantit plus de concertation que la révision simplifiée.

Bernard ZUNINO rappelle que le portage par l'EPFIF de cette opération ne permet pas d'attendre 17 mois.

Patricia AOUCHÊCHE garantit le séquençage des arbres et la préservation de l'environnement, notamment des arbres remarquables.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 6 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI) et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

**DÉCIDE** de prescrire la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

**DÉCIDE** de lancer la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée du projet selon les modalités suivantes :

- organisation de réunions avec les habitants du quartier concerné,
- parution d'articles dans le bulletin municipal,
- dialogue avec les associations agréées qui en auront fait la demande,

**AUTORISE** le maire à signer tout contrat, avenant, convention de prestations ou services qui pourrait être nécessaire à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

**DIT** que la présente délibération sera notifiée, aux autorités et organismes intéressés prévus à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme,

**DIT** que la présente sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau et fera l'objet, conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publicité dans un journal diffusé dans le département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs.

## **2011-175 – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE BER – PROTOCOLE AVEC LES BAILLEURS**

**Rapporteur** : Gaston ERNOULT.

Au sein de la Z.U.S. du Bois de Roches, la municipalisation des voies n'a pas encore été notariée. Le réaménagement de la place de Ber a été initié l'an dernier et transféré à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge le 1er janvier dernier, par l'effet du transfert de la compétence "création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Les éléments figurant au Cadastre déclarent la Commune propriétaire des espaces concernés, au titre de son domaine public. Toutefois, les bailleurs privés ou sociaux déclarent détenir les éléments attestant de leurs droits sur ces mêmes espaces.

Afin de ne pas faire de ce point une question préjudicielle de nature à retarder l'opération, la rédaction d'un protocole a été confiée à l'étude CHEUVREUX de Paris, par lequel la Société Foncière Paris-Languedoc (SFPL), la Société Nationale Immobilière (SNI) et la Commune conviennent de faire l'apport des biens leur appartenant nécessaires à la réalisation du réaménagement projeté, SFPL et SNI se voyant restituer à l'issue, par acte notarié, au moins les mêmes superficies et nombre de places de stationnement dont elles disposent aujourd'hui.

La parcelle de terrain considérée sera aménagée selon le Projet d'Aménagement de manière à pouvoir accueillir des manifestations publiques (marché alimentaire, marché de Noël ...) et comporter 58/70 places de stationnement à usage du public, les voies, trottoirs, place et autres aménagements urbains.

Un long débat suit cette présentation, portant notamment sur le caractère public des fonds utilisés pour aménager des terrains en partie privés puisqu'ils appartiennent aux bailleurs.

L'équipe municipale rappelle particulièrement que l'objectif de cet aménagement est de satisfaire les Saint-Michelais, notamment les locataires du Bois des Roches. Cette mutualisation de moyens permettrait d'enrichir autant la Ville que les bailleurs et, surtout, les habitants en proposant à la place d'un terrain non aménagé depuis des années un parc de stationnement de 6 595 m<sup>2</sup>.

Des représentants de l'opposition municipale mettent en garde le maire sur le fait que les loyers pourraient, suite à ces aménagements, être augmentés et les places de parking revenant aux bailleurs pourraient être fermées et louées aux habitants.

Bernard ZUNINO rappelle les garanties apportées par la rédaction du protocole confiée à un office de notaires spécialisés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 6 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI) et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**  
**APPROUVE** ledit protocole et autorise le maire à le signer.

#### **2011-176 – SOLLICITATION D'OUVERTURE D'UN CONTRAT DÉPARTEMENTAL QUINQUENNAL**

Rapporteur : Joseph DELPIC.

Un dossier de subvention a été monté dans le cadre du contrat départemental quinquennal avec le Conseil Général de l'Essonne afin de présenter en phase d'avant-projet sommaire les opérations prévues (rappelant que la voirie est maintenant une compétence communautaire).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme définitif des travaux et son échéancier de réalisation, ainsi que de solliciter de la part du Conseil Général une subvention au meilleur taux pour les opérations présentées dans le cadre du Contrat Départemental Quinquennal. La commission permanente du Département débattira de ce contrat en septembre 2011.

Christian SOUBRA estime que la rénovation du gymnase est urgente, notamment pour permettre à l'équipe de handball de continuer d'évoluer au niveau national.

La commission municipale a proposé une réalisation pendant l'été 2012.

Éliane CLÉMENT estime que la rénovation du centre technique municipal mériterait carrément une reconstruction.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat départemental quinquennal selon les modalités définies ci-après,

**APPROUVE** le programme définitif du contrat départemental quinquennal composé des opérations suivantes pour un montant total de 2 560 000 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement défini ci-dessous,

Désignation	Montant des travaux présentés	Montant des travaux retenus	Taux	Montant de subvention sollicité	Autres financements	Part restant à la charge de la commune
Rénovation restructuration de la Canardière – 2 <sup>ème</sup> phase	525 000 €	410 156,25 €	51 %	209 180 €	NEANT	315 820,31 €
Rénovation de la cuisine de la crèche Dolto : mise aux normes sanitaires	82 060 €	64 109,38 €	51 %	32 696 €	NEANT	49 364,22 €
Rénovation du groupe scolaire Pablo Picasso : remplacement du système de production de chauffage	59 750 €	46 679,69 €	51 %	23 807 €	NEANT	35 943,36 €
Rénovation du groupe scolaire Jules Verne : remplacement du système de production de chauffage et des menuiseries extérieures de la maternelle	299 014 €	233 604,69 €	51 %	119 138 €	NEANT	179 875,61 €
Rénovation du gymnase des Mares-Yvon : réfection du sol sportif	99 826 €	77 989,06 €	51 %	39 774 €	NEANT	60 051,58 €
Rénovation restructuration du centre municipal de la Guette : aménagement d'un parking public et traitement de l'isolation, de la toiture et du réseau de chauffage	923 850 €	721 757,81 €	51 %	368 096 €	NEANT	555 753,52 €
Rénovation du groupe scolaire Blaise Pascal : remplacement des menuiseries extérieures	570 500 €	445 703,13 €	51 %	227 309 €	NEANT	343 191,41 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 560 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>		<b>1 020 000 €</b>		<b>1 540 000 €</b>

**APPROUVE** l'échéancier de réalisation du contrat départemental quinquennal sur une durée de 5 années et composé des opérations suivantes (montants HT) :

Désignation	2012	2013
Rénovation restructuration de la Canardière – 2 <sup>ème</sup> phase	367 500 €	157 500 €
Rénovation de la cuisine de la crèche Dolto : mise aux normes sanitaires	82 060 €	
Rénovation du groupe scolaire Pablo Picasso : remplacement du système de production de chauffage	59 750 €	
Rénovation du groupe scolaire Jules Verne : remplacement du système de production de chauffage et des menuiseries extérieures de la maternelle	299 014 €	
Rénovation du gymnase des Mares-Yvon : réfection du sol sportif	99 826 €	
Rénovation restructuration du centre municipal de la Guette : aménagement d'un parking public et traitement de l'isolation, de la toiture et du réseau de chauffage	369 540 €	554 310 €
Rénovation du groupe scolaire Blaise Pascal : remplacement des menuiseries extérieures	570 500 €	

**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant la date d'approbation du contrat départemental quinquennal par la commission permanente du Conseil Général,

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans conformément à l'échéancier contractuel,

**S'ENGAGE** à apposer, pendant toute la durée des travaux, deux affiches adhésives (format 120 cm par 80 cm) faisant apparaître le montant en euros et en pourcentage du concours financier et le logo du Département pour toutes opérations dont le montant est égal ou supérieur à 15 245 € HT,

**S'ENGAGE** à mentionner la participation du Conseil Général dans toutes actions de communication relative à ces opérations,

**DIT** que la Commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

**DÉCIDE** de solliciter une subvention au meilleur taux dans le cadre du contrat quinquennal départemental,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le contrat départemental quinquennal et tous documents s'y rapportant avec le Président du Conseil Général ou son représentant, en présence du Conseiller général.

**2011-177 – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GAMBETTA – MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LA RÉALISATION D'ESPACES PUBLICS – APPROBATION DE L'ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2010**

Rapporteur : Gaston ERNOULT.

Par une convention de mandat en date du 18 juin 2007, la Commune a mandaté la SORGEM pour la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des espaces publics de la ZAC Gambetta (place du marché, partie haute du mail, venelle, parvis et square de l'espace culturel).

Dans le cadre de ses obligations contractuelles et en tant que mandataire chargé de réaliser les espaces publics du quartier, la SORGEM doit présenter l'Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR) pour l'exercice 2010.

La principale réalisation de ce mandat au cours de l'année 2010 a été l'exécution des travaux de la place du marché qui a été inaugurée en septembre dernier. Ces travaux concernent :

- la pose des réseaux, la réalisation des finitions (revêtement du sol, pose du mobilier urbain...),
- l'alimentation électrique et la pose des mâts d'éclairage,
- la mise en place de la terre végétale (en raison des mauvaises conditions climatiques de décembre, les végétaux n'ont pu être plantés qu'en 2011 contrairement à ce qui était prévu).

Le montant total des dépenses pour l'année 2010 s'élève à 817 625,72 € TTC et correspond à la rémunération des entreprises missionnées pour les trois lots qui constituaient le marché d'exécution de la place du marché. A ces dépenses s'ajoute la rémunération du mandataire pour un montant de 14 930,08 € TTC.

Les prochaines échéances pour 2011 sont la levée des réserves de la première phase de travaux de la place du marché et la reprise des études de maîtrise d'œuvre pour le parvis et le square de l'espace culturel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 6 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI) et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

**APPROUVE** l'état des dépenses et recettes pour l'année 2010.

**2011-178 – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GAMBETTA – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SORGEM – EXERCICE 2010**

Rapporteur : Gaston ERNOULT.

Dans le cadre de ses obligations spécifiées dans la convention de concession et conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, la SORGEM doit fournir un compte-rendu financier annuel de l'opération d'aménagement à la collectivité qui le soumet à l'examen du conseil municipal.

La SORGEM a signé un acte de vente avec PROMOGIM le 3 septembre 2010 en lui cédant les lots 1 et 2 de la ZAC au prix de 2 725 027,61 €. Ces terrains doivent accueillir un programme de 90 logements en accession privée conformément au permis qui a été délivré le 11 février 2010.

Les travaux ont démarré en mars 2011 et devraient aboutir à la livraison du lot 1 mi-2012 et du lot 2 pour fin 2012.

Par ailleurs, le bailleur EFIDIS a obtenu un permis de construire le 22 juin 2010 pour un programme de 60 logements sociaux sur les lots 4 bis, 5 et 6. La vente du foncier était prévue en septembre 2010 mais a finalement été décalée au printemps 2011 en raison de nombreuses

incertitudes quant au financement des opérations de logement social par le Département. La vente à EFIDIS a eu lieu en avril 2011.

En ce qui concerne les relogements et les démolitions des bâtiments existants sur la ZAC, des négociations sont en cours pour trouver une solution au relogement du Centre de Prévention, Formation et Insertion (CEPFI) et de la Mission Locale. Plusieurs échanges ont également eu lieu avec POSTE IMMO quant au devenir du bâtiment de la Poste. Des négociations sur le prix du foncier correspondant se poursuivent.

Les dépenses réalisées en 2010 représentent un montant de 655 789,97 €.

Pour l'année 2011, les prévisions de dépenses sont de l'ordre de 1 055 000 € TTC et comprendront principalement une modification du dossier de réalisation, le paiement du foncier à la Ville, la réalisation de sondages de sol, des travaux de viabilisation et de dévoiement des réseaux, des honoraires liés aux études de maîtrise d'œuvre.

Les recettes représentent un montant de 2 279 099,18 €. Les prévisions de recettes sont de l'ordre de 1 278 000 € TTC et correspondront pour l'essentiel à la vente du foncier à EFIDIS.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité locale (CRAC) pour l'exercice 2010.

En réponse à Jean-Louis BERLAND, le maire indique avoir transmis le texte de motion votée à l'unanimité par le conseil municipal le 17 juin. Il a également reçu les employés de la Poste.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 6 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI) et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

**APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité présenté par la SORGEM pour l'année 2010.

#### **2011-179 – FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) – VIDÉO PROTECTION**

Rapporteur : Marcel KIMFOKO.

Dans le cadre des actions de prévention de la délinquance, notre Ville a diligenté en 2009 une étude de faisabilité financée par le FIPD. La mise en œuvre de cette étude a alors été transcrite dans le cadre de la programmation 2011 et les dépenses qui lui sont inhérentes sont inscrites au budget de la commune.

Il est proposé de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'État via le FIPD vidéo protection, conformément au tableau contenu dans le texte de délibération qui suit.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 voix contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

**SOLLICITE** de l'État, via son Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Vidéo protection – les subventions au meilleur taux pour l'opération suivante :

<b>Porteur</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Reconduction</b>	<b>Montant total de l'action</b>	<b>Subvention sollicitée</b>
Cabinet du Maire	Installation d'un dispositif de vidéo protection urbaine	non	370 230 €	185 115 €
<b>Total</b>			370 230 €	185 115 €

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

**2011-180 – PROGRAMMATION 2011 DES ACTIONS RELEVANT DE LA COHESION SOCIALE SOUMISES À COFINANCEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

Rapporteur : Roselyne ETTÉ.

Dans le cadre de l'animation sociale des quartiers et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** de la Région Île-de-France les subventions au meilleur taux pour les projets communaux et associatifs suivants :

Porteur	Intitulé du projet	Reconduction	Montant total de l'action	Subvention sollicitée
Service Vie Associative	Semaine des solidarités	non	7 955 €	2 955 €
Service jeunesse	Festi-jeunes	oui	13 000 €	2 955 €
Association Genomik	Festival des musiques urbaines – Edition 2011	oui	18 000 €	3 000 €
Association Ethnik City	Hip Hop	oui	11 900 €	2 000 €
Centre social	Festival Les habitants ont des talents	non	14 861 €	3 600 €
<b>TOTAL</b>				14 510 €

**DÉCIDE** le reversement par la Commune de Saint-Michel du montant des subventions accordées par la Région-Île-de-France aux associations ETHNIK CITY et GENOMIK,

**AUTORISE** le maire à signer les conventions relatives au reversement des subventions régionales qui seront attribuées à l'association ETHNIK CITY pour le projet « Hip Hop » et à l'association GENOMIK pour le projet « Festival des musiques urbaines – édition 2011 ».

-----

Les dossiers suivants sont proposés sans présentation détaillée en séance. Les débats restent cependant ouverts.

-----

**2011-181 – CESSION DU LOCAL VETERINAIRE, SIS 65 RUE DE MONTLHÉRY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de vendre la parcelle cadastrée AD 402 au Docteur Matthieu CORDE pour un montant de 145 000 €, étant précisé que l'acte de vente comprendra une clause selon laquelle l'acquéreur s'engage à conserver au bien son affectation à usage de local d'activité professionnelle libérale ou de commerce

**DIT** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

**2011-182 – CESSION DU LOCAL COMMERCIAL « LA BOLÉE », SIS 13 RUE DES FUSILLÉS DE LA RÉSISTANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de vendre les parcelles cadastrées AM 51 et AM 60 à M. et Mme BENOIT pour un montant de 76 500 €, étant précisé que l'acte de vente comprendra une clause selon laquelle l'acquéreur s'engage à conserver au bien son affectation à usage de commerce ou d'activité professionnelle libérale,

**DIT** que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

#### **2011-183 – ACQUISITION DE TANTIÈMES AU 2 RUE DES TIPHOINES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

**DÉCIDE** d'acquiescer les tantièmes de parties communes de la parcelle AH 58 appartenant à M. HENARD pour un montant de 10 000 €,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

#### **2011-184 – TRANSFERT DE SUBVENTION REÇUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE BER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ACTE** le transfert de la contribution régionale de 300 000 € à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'aménagement de la Place de Ber.

#### **2011-185 – ADHÉSION À L'ACPUSI (ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES UTILISATRICES DES SYSTÈMES D'INFORMATION)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion à l'ACPUSI en tant que membre utilisateur,

**PRÉCISE** que la Commune s'acquittera de l'adhésion annuelle (proratisée à compter du 1er juillet soit une cotisation s'élevant à 245 € pour 2011) et qu'il sera fait, le cas échéant pour les années ultérieures, application des augmentations de cotisations décidées par le conseil d'administration de l'ACPUSI,

**PRÉCISE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2008 sur l'imputation de nature 6281 fonction 020,

**PRÉCISE** que la Ville retirera son adhésion à l'ACPUSI dès lors qu'elle n'utilisera plus les logiciels de la société CIRIL,

**AUTORISE** le maire, ou en cours d'absence ou d'empêchement l'adjoint faisant fonction, à signer le bulletin d'adhésion.

#### **2011-186 – CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE AU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le maire à signer la convention n°96-2011 avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Relais Assistants Maternels ».

#### **2011-187 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION «SPORT EXCELLENCE» AU CLUB NAUTIQUE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE POUR 2011**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une aide forfaitaire de 1 976 € au Club Nautique dédiée aux athlètes cités pour la saison sportive en cours par application du calcul suivant :

<b>CLUB NAUTIQUE</b>	<b>Forfait « déplacement »</b>	<b>Forfait « qualification compétitions de niveau national »</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Charlotte HULIN</b>	<b>92 €</b> /déplacement et par personne	Championnats de France bassin de 25 mètres (Chartres) : <b>60 €</b>	<b>152 €</b>
<b>Charlotte HULIN</b>	<b>92 €</b> /déplacement et par personne	Championnats de France « Jeunes » 25 mètres(Paris) : <b>60 €</b>	<b>152 €</b>
<b>Sylvain VALLEAU</b>	<b>92 €</b> /déplacement et par personne	Championnats de France « Jeunes » 25 mètres(Paris) : <b>60 €</b>	<b>152 €</b>
<b>7 nageurs « Maîtres »</b>	<b>92 €</b> /déplacement et par personne <b>soit 644 €</b>	Championnats de France «Maîtres Hiver » (Dunkerque) : <b>7 x 60 € Soit 420 €</b>	<b>1 064 €</b> ramenés au forfait global de 500 €
<b>Charlotte HULIN</b>	<b>92 €</b> /déplacement et par personne	Championnats de France ELITE (Strasbourg) : <b>60 €</b>	<b>152 €</b>
<b>Charlotte HULIN</b>	<b>92 €</b> /déplacement et par personne	Championnats de France « Jeunes » 50 mètres(Dijon) : <b>60 €</b>	<b>152 €</b>
<b>Sylvain VALLEAU</b>	<b>92 €</b> /déplacement et par personne	Championnats de France « Jeunes » 50 mètres(Dijon) : <b>60 €</b>	<b>152 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>1 412 €</b>

**AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir avec le Club Nautique,  
**DIT** que ces crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6574.

-----

La séance est levée à 23 H 50.

Le secrétaire :

Le maire,

Joseph DELPIC.

Bernard ZUNINO.